

LE NOUVEAU GRAIN DE SABLE

la
cgt



Bulletin d'information à destination des agents
du département du Puy-De-Dôme - Syndicat CGT-CG63

"La liberté syndicale ne s'use que quand on ne s'en sert pas"

N° 2
Avril 2005

L'Edito

Il semble que la parution du n°1 du NGS (Nouveau Grain de Sable) ait été plutôt bien accueillie par une majorité de personnes au sein de notre collectivité. Cet accueil nous a encouragé à produire le numéro que vous avez entre les mains dont le contenu, nous l'espérons, vous séduira. Petit bémol à la clef cependant, pour ce qui concerne le mode de distribution de votre canard interne, l'administration nous a fait les gros yeux suite à sa diffusion via la messagerie électronique. Nous sommes donc contraint de revenir à un mode de distribution archaïque et peu écologique: le papier. Croyez que nous le regrettons vivement, mais certain au sein de notre maison préfèrent empêtrer les syndicats dans la paperasse et la lourdeur bureaucratique au lieu de leur permettre de diffuser efficacement de l'information aux agents que vous êtes. Un moyen existe cependant pour contrer cette entrave futile, inscrivez

« Esprits en proie au vent.

Mais ce vent était un vent de prodige. Etre membre de la convention, c'était être une vague de l'océan. » Quatre-vingt-treize. Victor Hugo

Points de Repères brut

Point d'indice: 4,44 € (+0,5% 07/05)
Smic: 1217,88 €/mois (35h) (8,03 €/h)
Plafond sécu: 30.192€/an (2516 €/m)
Patrons du CAC40: ~3 M €/an
Député: 6.803,24 €/m + 6.143 €/m
Sénateur: 6.803,24 €/m + 6.482,51 €/m
Eurodéputé: 6.803,24 €/m + 12.576€/m + 3.700€/m
+ 3.600€/an voyage + 262€/jour de réunion
Conseiller général: 2379,29€/m
Chômage officiel: 9% (2,432M)
Chômage réel: 17% (4,481M)*
*(le chômage réel intègre le chômage partiel, les chômeurs en préretraite, les chômeurs en formation, les contrats Borloo, qui sont des chômeurs)

Sommaire

- 1 Editorial
- 2 Notre Syndicat
- 3 Au jour le jour
- 4 La vie du dedans
- 7 La vie du dehors
- 8 Libres propos
- 9 Cinéma
- 10 As-tu lu ?
- 11 Environnement
- 13 Coin des lecteurs

vous sur la liste de diffusion syndicale CGT, disponible dorénavant sur l'intranet.

C'est une nouveauté en effet, malgré nos remarques acerbes, des négociations avec l'administration ont abouties à l'introduction sur SPDI d'onglets syndicaux. Cela s'inscrit dans le cadre du décret XXXXX, suite à la parution duquel la CGT réclamait l'établissement d'un protocole depuis déjà 2 ans. Il est amusant par ailleurs de recevoir des cr de l'administration où un cadre supérieur s'en attribue l'initiative... Mais ne méfions pas il y a là un réel progrès dans les moyens qui nous sont offerts de vous informer, tout comme vous de nous contacter.

Alors bonne lecture, et n'hésitez pas à nous faire part de vos avis sur ce numéro.

CR

"C'est n'être bon à rien de n'être bon qu'à soi" Voltaire

Le Syndicat CGT du Personnel Départemental est à la disposition et à l'écoute de tous les agents, qu'ils soient syndiqués ou non, et quel que soit leur grade.

Le syndicat C.G.T. organise fréquemment des réunions d'information à l'attention de tous les agents. Ainsi, il rend compte régulièrement de son activité, de ses positions.

Le syndicat C.G.T. a des élus au Comité Technique Paritaire Départemental (C.T.P.), au Comité d'Hygiène et de Sécurité (C.H.S.), aux Commissions Administratives Paritaires (C.A.P.).

Il a créé un comité anti-harcèlement moral, à la disposition de tous les agents qui peuvent rencontrer des difficultés avec leur hiérarchie ou leur environnement professionnel.

Le syndicat C.G.T. du personnel départemental n'a pas de « permanent », car le syndicalisme est l'affaire de tous les syndiqués qui s'investissent bénévolement dans l'intérêt de tous ; ce qui ne lui épargne pas les attaques de l'exécutif, tous partis confondus.

Le syndicat C.G.T. assure des permanences à son local tous les **jeudis de 13 H 15 à 13 H 45** et peut également répondre à vos

questions sur rendez-vous, en prenant contact avec les militants

Le syndicat C.G.T. est attaché au statut de la Fonction Publique Territoriale et défend collectivement les propositions qu'il fait, avec la même détermination, quel que soit l'exécutif en place.

Il décide des actions qu'il entreprend dans l'indépendance absolue à l'égard des gouvernements, des partis politiques, des sectes, des courants philosophiques ou autres groupements extérieurs.

Il est particulièrement attaché à la démocratie syndicale qu'il pratique, et qui assure à chaque syndiqué la garantie qu'il peut, à l'intérieur du syndicat, défendre librement son point de vue.

Dans ce monde où dominent l'individualisme et le néolibéralisme nous vous invitons à prendre votre destin en main en venant nous rejoindre. Agissez sur votre avenir comme sur celui de vos enfants. Quel monde désirez vous leur laisser ? Ne sommes-nous pas responsables ? Si nous laissons s'installer la passivité, le renoncement, c'est l'individualisme et le libéralisme qui triompheront. Nous souhaitons que notre monde devienne meilleur, pour cela nous avons besoin d'être les plus nombreux. Agissez, ne

vous laissez plus manipuler, mobilisez vous, rejoignez nous, syndiquez vous.

Le syndicat C.G.T. du personnel départemental pense qu'il est de votre intérêt de ne pas rester isolé.

C'est pourquoi il vous invite à le rejoindre, car il est déterminé à faire avancer vos revendications, qui sont aussi les siennes, et qui aboutiront d'autant mieux que nous serons plus nombreux à les défendre.

Alors ? à bientôt peut-être !

Les représentants C.G.T. élu(e)s au Comité Technique Paritaire Départemental

Florence CHATELLE poste 71.36
Bruno NEULLAS 04.73.42.20.41

Les représentants C.G.T. élu(e)s au Comité d'Hygiène et de Sécurité

Georges HUC poste 28.53
Florence CHATELLE poste 71.36

Les représentants C.G.T. élu(e)s aux Commissions Administratives Paritaires

Groupe 1
Marc BALLETT 04.73.23.45.80
Corinne JAFFEUX
poste 25.94

Groupe 3 & 4
Georges HUC poste 28.53
Florence CHATELLE poste 71.36

Groupe 5
Bruno NEULLAS 04.73.42.20.41



Renseignez chaque champ puis imprimez-le.

NOM :
PRENOM :
TELEPHONE :

DIRECTION :
SERVICE :

Vérifiez chaque champ avant impression du bulletin

Tél: 04.73.29.09.85 mél: cgt.cg63@wanadoo.f

Au jour le jour...

Jeudi 31 mars information du Président du C.G. sur les conventions à intervenir dans le cadre de la décentralisation et ses conséquences pour les personnels de la DDE et de l'Education Nationale.

Vendredi 15 avril 2^{ème} réunion de négociation sur le régime indemnitaire. La CGT demande une prime égalitaire et pour éviter que le minimum de prime mensuelle passe de 127 € à 81 €, nous proposons qu'aucun agent ne perçoive un minimum en dessous de 250 €. Le Vice-Président chargé du personnel accueille favorablement notre proposition et fixe ce minimum à 200 €. Nous réitérons notre demande pour la suppression de la retenue en cas d'absentéisme.

Jeudi 21 avril 3^{ème} réunion de négociation sur le régime indemnitaire. Nous obtenons la suppression de la retenue en cas d'absentéisme. Le Vice-Président confirme une application au 1^{er} juillet 2005 à réaliser sur la paie de septembre 2005.

Jeudi 5 mai réunion de présentation par le Vice-Président chargé des Routes des projets de découpage du territoire pour les services départementaux transférés de l'Equipement.

Mardi 10 mai nous organisons en intersyndicale : CGT, FO, UNSA, une réunion d'information du personnel pour présenter les propositions que nous a faites l'administration en matière de régime indemnitaire.

Jeudi 12 mai réunion du Comité Technique Paritaire départemental où nous sont présentés le nouveau règlement des congés, le nouvel organigramme des services du Conseil général, le nouveau régime indemnitaire pour lequel nous avons voté contre (voir notre position dans ce numéro)

Lundi 30 mai réunion de la Commission Administrative Paritaire concernant les avancements de grade et les promotions internes. Une nouvelle fois au lieu d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables, l'administration ne propose et ne vote que pour ses propres propositions. Nous dénonçons donc cette situation.

Mercredi 15 juin le Président du C.G. annonce aux trois secrétaires de syndicat élus en CAP :CGT, FO, UNSA, les décisions qu'il a prises suite à la CAP du 30 mai. Sa décision la plus surprenante est de retenir pour l'avancement au grade de rédacteur à la place d'un agent proposé par sa Direction qui allait partir à la retraite et qui avait recueilli un vote unanime, un agent qui n'était proposé que par le Syndicat FO et qui se trouvait être le secrétaire du syndicat FO. Pas gêné, ce dernier a remercié le Président...

Jeudi 23 juin réunion du Comité Technique Paritaire départemental relatif à la territorialisation, la réorganisation de la DGSAS, de l'Aide Sociale à l'Enfance, la création d'un placement familial départemental, l'organisation du garage. Le syndicat CGT a voté contre le projet de territorialisation ce qui était plus courageux et efficace que de sortir pour ne pas avoir à voter contre, comme avaient

choisi de le faire d'autres syndicats.

Jeudi 1^{er} septembre l'administration nous propose son projet de possibilité d'accès à l'information syndicale via Spidi. Nous préférons un vrai protocole d'accord sur les droits syndicaux et la possibilité d'envoyer des informations syndicales sur la messagerie des agents comme nous le faisons actuellement. Au lieu de cela l'administration restreint l'information à ceux qui se sont inscrits auprès des syndicats. En d'autres termes pour recevoir des informations de notre syndicat et notamment le Nouveau Grain de Sable, il faut vous inscrire sur notre liste de diffusion (voir par ailleurs).

Jeudi 22 septembre point présenté par l'exécutif sur la situation des agents de la DDE qui vont être transférés au Conseil général.

Mardi 4 octobre journée de grève et de manifestation privé et public pour la défense de l'emploi et des salaires : environ 20 000 manifestants à Clermont-Ferrand.

Jeudi 20 octobre réunion du Comité Technique Paritaire départemental relatif à l'organigramme de la Direction Générale des Routes et de la Circulation, l'accueil des personnels de la DDASS dans le cadre de la décentralisation du RMI, l'accès des syndicats à l'intranet, le point sur le régime indemnitaire, le fonctionnement du Service d'Animation Gérontologique et de Maintien à domicile, la création de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, les compétences du dispensaire Emile Roux, aux contrats d'apprentissage.

La vie du dedans

Manifestation du 04/10/05

Ce mardi 4 octobre 2005 à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales, ont manifesté dans les rues de Clermont Ferrand 20.000 salariés du secteur privé comme du secteur public. La plateforme revendicative appelait à la revalorisation du pouvoir d'achat des Français dont chacun mesure tous les jours à quel point il s'érode, dans un contexte où les sociétés réalisent des bénéfices records, et ce depuis trois ans. Etait également à l'ordre du jour la défense du code du travail, attaqué de toute part et notamment par le contrat nouvel embauche, ainsi que le service public, cet tête de turc des néolibéraux. Le syndicat CGT était une fois de plus très présent dans le cortège. Nous réitérons ici la considération selon laquelle sont nécessaires et légitimes ces luttes communes Public/Privé au nom d'une conception égalitaire de la réglementation du travail.

CR



La vie du dehors

Le MEDEF chez Peter Pan

Comme nous vous le laissons entendre dans notre numéro précédant, c'est bien la grande "démocrate" Laurence Parisot, qui a accédé à la présidence du MEDEF. Nous vous avons laissé entrevoir alors quelle conception de la liberté avait cette dame du monde en déclarant tout net que le code du travail était une entrave à la liberté. Et bien nous ne sommes pas déçu et vous annonçons qu'elle devrait rapidement rivaliser avec son prédécesseur en matière de petites phrases. Elle déclarait récemment en substance: "La vie, l'amour sont précaire il n'y a pas de raison que le travail ne réponde pas à cette loi naturelle". Celle que ses pairs afublent du sobriquet "Fée clochette" depuis qu'elle a décidé de "réenchanter le monde" semble bien vouloir travailler au maintien de notre rubrique sur le MEDEF. Navrant de médiocrité!

CR

Un modèle d'efficacité!

La deuxième société du monde de l'équipement automobile, Delphi (E.U.A.) vient pratiquement de déposer le bilan. Cette situation se traduit par des licenciements massifs, la division du salaire des ouvrier par 2, et le non paiement des retraites. En conséquence de quoi les dirigeants viennent de s'accorder une augmentation de leurs salaires et de leur indemnité de départ. Plus de 20% de leurs émoluments annuels pour les 500 cadres en partance. Comme le dit le petit Nicolas S. et ses amis néolibéraux, la "France ne devrait pas hésiter à adopter les modèles qui marchent ailleurs". Quelle lucidité! Quelle impartialité!

CR

1.240 licenciements!

Suppression en France de 1240 emplois chez Hewlett-Packard. Les bénéficiaires de l'exercice 2005 sont pourtant en hausses de 46% par rapport à l'année précédente, soit la modique somme de 14 milliards d'euros. Croyez vous que ce phénomène empêche de dormir nos ministres libéraux Dominique G. D. V. ou le petit Nicolas S.

Michel Prévost

Dites "de droite"!

Jusqu'à une époque récente, les ministres des finances qui se sont succédés, se vantaient de présenter aux députés de notre République, un bon budget correspondant à l'intérêt du Pays et de l'ensemble de ses citoyens. Un budget d'intérêt général en somme. Eh bien, ce temps est révolu. M. Breton affirmait récemment "mon budget est un budget de droite, au service d'une politique de droite". Cela a au moins le mérite d'être franc, mais reflète sûrement la conséquence d'un mélange des genres dangereux pour la démocratie, qui consiste à être alternativement voir simultanément, chef d'entreprise, ministre, patron de presse, membre de conseils d'administration de plusieurs entreprises...

Il se trouve qu'en la matière, notre République est unique, donc championne du monde. Un record dont on se passerait volontier!

CR

OGM pas transparents.

En septembre, la presse nationale révèle (enfin!) que plus de 500 hectares de maïs transgénique sont cultivés dans le sud ouest... en toute discrétion, sans que nul n'en soit informé. Profitant de la non transcription volontaire dans le droit

français d'une directive européenne obligent l'information, les maïssières du sud ouest se sont approvisionnés en Espagne, puis nous ont mis devant le fait accompli! Bien sûr, les seules fins de ce tour de force sont commerciales et très lucratives!

Michel Prévost

Le Contrat Nouvelle Embauche.

Notre nouveau Premier Ministre a, paraît-il, déclaré la guerre au chômage. Nous ne pourrions que nous réjouir d'une telle volonté s'il ne s'agissait de la énième déclaration du même type depuis des lustres et si les mesures proposées ne ressemblaient pas tout simplement à la destruction définitive du code du travail. Pour ceux qui sont dans la fonction publique depuis le début de leur vie professionnelle cela n'évoque peut-être pas grand chose. Le code du travail régit les relations entre salariés et employeurs, leurs droits et leurs devoirs respectifs. Issue du haut conseil de la résistance, après la seconde guerre mondiale, il constitue le dernier rempart qui protège les salariés de la dérive néolibérale délocalisatrice. Or, ce gouvernement, comme le précédent, en véritable pénélope du droit du travail, détricote les aspects protecteurs pour les salariés, pour ne plus conserver que leurs devoirs. Ainsi, le contrat nouvelle embauche ne produira plus que des précaires, grâce à un roulement intelligent que les employeurs pratiquent déjà avec le CDD, mais qui sera porté désormais à 2 ans, sans aucune obligation d'embauche. Dans le "paquet" (package) proposé par notre ami Dominique, ne compteront plus dans le calcul de l'effectif de l'entreprise, les salariés de 18 à 25 ans!!! Autrement dit, alors que la représentation du personnel n'est assurée dans

aucune des entreprises de moins de 10 salariés, et très peu dans celles de moins de 50 salariés, cette mesure anéantit toute cohésion collective, hors représentation syndicale d'ailleurs. De plus, si vous combinaient subtilement les deux mesures, vous pouvez augmenter votre effectif du double toute l'existence de votre société sans jamais ne devoir organiser d'élection de représentants du personnel (+ de 9 salariés), ni de comité d'entreprise (+ de 50 salariés). Surréaliste à l'heure où l'on prétend supprimer le droit général pour le remplacer par la négociation dans l'entreprise. (conception avec laquelle la CGT est en désaccord totale d'ailleurs, vous comprenez peut-être pourquoi maintenant). Ainsi, tout en adoptant un discours qui prétend défendre le modèle social français, nos dirigeants le détruisent, en le transformant en modèle Anglo-saxon si cher au MEDEF, qui ne s'en plaint pas d'ailleurs.

CR

Nouveau gouvernement, ancienne méthode.

35 chefs de cabinet dans le gouvernement de Dominique: 2 femmes 33 hommes! Chirac ose parler de parité en politique. Vin nouveau, outre ancienne. A rire... ou à pleurer.

Michel Prévost

Privatisation des Autoroutes.

La privatisation totale des entreprises concessionnaires des autoroutes, annoncée par le Premier Ministre dans sa déclaration du 8 juin dernier, n'a attiré l'attention que de quelques observateurs. Seuls les syndicats, le PC et l'UDF ont fait état de ce véritable scandale. Gilles de Robien, lorsqu'il était ministre des transports, avait convaincu le gouvernement Raffarin IV, sur la base d'un

"rapport indépendant", de ne pas privatiser les autoroutes afin de ne pas priver l'état d'une manne financière qui lui permettrait de financer des projets alternatifs à la route. Faisant fi, des conséquences évoquées par ce rapport, M. Villepin, par pure idéologie, s'apprête à spolier les contribuables que nous sommes. En effet, il se propose de brader un patrimoine de 7.516 kms, d'une valeur estimée à 37 milliards d'euros, pour la modique somme de 13 milliards d'euros!??? Il est possible alors d'envisager trois conséquences à cet acte irresponsable et malhonnête:

- Les contribuables qui ont financés ces infrastructures, qui sont aussi des usagers, se voient spolier d'un bien collectif dont l'intérêt général ne fait aucun doute.

- L'usager deviendra la vache à lait de consortiums dont le seul objectif sera d'augmenter sans cesse les profits de leurs actionnaires, sans pour autant réinvestir dans l'infrastructure. Les prix ne seront alors plus maîtrisés.

- L'ensemble des 35 projets annoncés en 2003 par le Premier Ministre précédent, destinés à diversifier les modes de transport, notamment de marchandises, dont une proportion égale à 70% devait aller au rail, n'ont plus de base de financement.

Vous avez sûrement déjà compris que cette opération, outre l'apport rapide de trésorerie qu'elle procurera, ne bénéficiera exclusivement qu'à deux opérateurs privés, au détriment de la collectivité, du service public, donc de l'usager.

CR

Quelle volée mes camarades, ou mes amis (au choix).

Au référendum du 29 mai 2005, le non de gauche a été nourri par les colères sociales. Le non de gauche nourrira-t-il les manifestations

sociales? Tout reste à faire. Le gouvernement fait passer par amendement en catimini au mois de juillet, alors qu'il dispose d'une ultra majorité au Parlement comme au Sénat, le contrat nouvel embauche. Salariés des petites entreprises, jeunes, précaires sont les premiers menacés. Après le 4 octobre, que faire? Perspectives! Vous avez dit perspectives.

Michel Prévost

SNCF, la vérité sur un naufrage orchestré.

Nous ne reviendrons pas ici sur les prises de position de notre syndicat qui sont disponibles sur le site de la Confédération, mais sur le formidable mensonge politique et médiatique que constitue cette affaire.

Redistribution des richesses.

Les tenants du tout marché nous l'ont assez répété, l'actionnaire, le financier sont la France qui avance, à opposer à la France qui tombe. Autrement dit, celui qui ne fait rien, qui spéculé, détruit l'industrie, ruine jusqu'à des Etats serait celui qui fait avancer le monde "moderne" alors que le producteur, le travailleur ne fait que le ralentir. D'où, une curieuse redistribution de la richesse. En l'espace de vingt-cinq ans, la part de richesse reversée aux actionnaires a augmenté trois fois plus vite que celle versée aux salariés. En 1980, pour cent francs de salaires versés aux salariés, les entreprises versaient 9 francs aux actionnaires et aux créanciers. Aujourd'hui pour cent euros de salaire versé aux salariés, elles versent vingt-six euros aux actionnaires et créanciers. Sans commentaire.

CR

Primate en danger.

D'ici à trente ans, les grands singes d'Afrique et d'Asie pourraient avoir disparus si l'empiètement des activités humaines sur les forêts se poursuivait. Si l'homme descend du singe, il pourrait bien disparaître avec lui ou à sa suite. "Homo sapiens" Teilharde de Chardin.

Michel Prévost

Explosion des profits.

Les quarantes sociétés les plus grandes, cotées à la bourse de Paris (CAC40) ont enregistré 60 milliards d'euros de bénéfices, soit une hausse de 71% en un an. Dix huit de ces sociétés font des bénéfices supérieurs à 1 milliard d'euros.

Total.....9,00 milliards

Sanofi-Aventis5,25 milliards

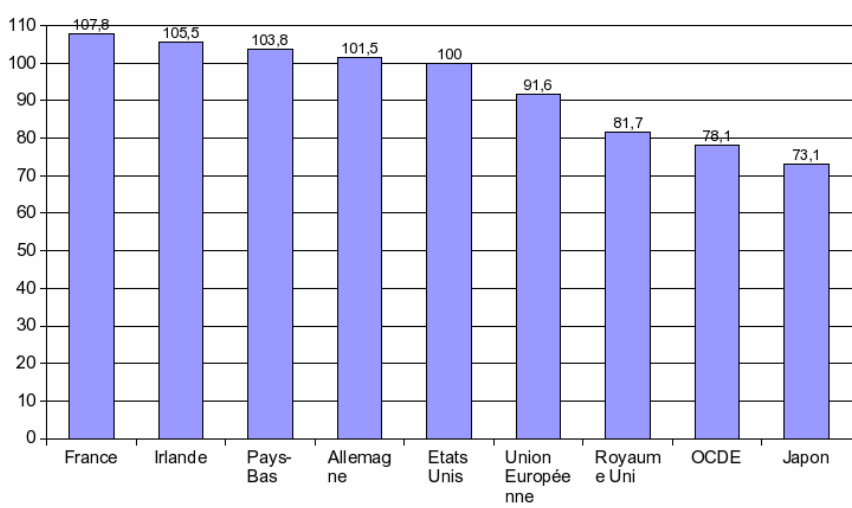
BNP-Paribas4,67 milliards

L'Oréal.....3,60 milliards

Renault.....3,50 milliards

Société général ..3,13 milliards...

Courrier des syndicats



Porte monnaie allégé.

La misérable hausse des salaires est absorbée par celle des loyers, du prix du tabac, de la flambée des prix des carburants comme nous le confirme l'institut national de la consommation. Curieux que nos dirigeants ne s'en inquiètent pas outre mesure. De plus en plus souvent aujourd'hui, salaire rime avec misère.

Tous ensemble, il faut résister,

Tous ensemble, il faut lutter.

Michel Prévost

Libres Propos

Le sens des mots...

Comme le disait non sans humour un chroniqueur de France inter pour terminer chacune de ses interventions, "Nous vivons une époque moderne". Ce pléonasma résumerait assez bien à lui seul le ridicule de ceux qui sont sensés aujourd'hui diriger le Pays, tant nationalement que localement. La modernité! voilà la clef de la réussite coco! Soyons MODERNES. Mais, au fait, nos édiles savent-elles seulement ce que ce mot signifie? On peut véritablement s'interroger sur cette question. A force de dévoyer le sens des mots, il finissent par n'en avoir plus du tout. Ainsi, est moderne aujourd'hui le fait d'être libéral, de vouloir supprimer le code du travail, de vouloir introduire de la flexibilité, de vouloir supprimer l'impôt, de vouloir "réformer"... au motif que notre système reposerait sur des bases qui datent de 50 ans. D'où, le syndicaliste ou l'homme de gauche, la vraie, pas la sociale démocratie, se trouvent être ringards, archaïques, "CONSERVATEURS". Analyse simpliste et absurde pour ne pas dire délibérément malhonnête. Car il s'agit bien là d'inversion du sens intrinsec de ces mots. Le raisonnement d'ailleurs ne tient pas lui même: puisque notre système a 50 ans il n'est plus valable alors on le remplace brique par brique par un système qui date de la première révolution industrielle (-200ans). Ridicule. Moderne: Qui bénéficie des progrès les plus récents.

Autrement dit le contraire de ce que l'on nous présente comme la modernité aujourd'hui. Il suffit donc quand vous lisez un article de presse, ou lorsque vous écoutez un homme politique de systématiquement remplacer moderne par archaïque, passiste ou régression et vous obtiendrait le véritable sens du propos développé. De même, l'humaniste qui se reconnaît dans les idées issues de 1789 et du siècle des Lumières est-il devenu conservateur. Enorme! Le moderne est celui qui prone la loi du talion sous

couvert de liberté totale d'entreprendre et de licencié, sans règle. L'aboutissement de presque 2000 ans de civilisation, l'égalité, la liberté, la fraternité, notions universelles et intemporelles, reléguées au niveau d'une marotte de conservateur frileux, et remplacées par une loi "cromagnonesque" sans âge. Du pur délire sémentique!

Un autre mot caractérise l'homme politique ou médiatique moderne, la réforme. Depuis quatre ans, ils nous rebattent les oreilles de ce terme dont, une fois de plus, le sens semble leur échapper, à moins qu'ils ne l'emploient à dessein, thèse qui a ma préférence.

Réforme: Changement important, radical en vue d'une **amélioration**.

Vous avez noté comme moi que l'ensemble des "réformes" présentées ces dernières années répondent strictement à cette définition!!!

Réforme de la Sécu: diminution de couverture sociale pour tous et surtout les plus pauvres, diminution des charges patronales non compensées par l'état, restriction de la CMU, enrichissement des médecins libéraux et spécialistes, enrichissement des laboratoires. ==> résultat déficit record

Réforme de l'unédic: baisse des prestations chômage, obligation faite aux chômeurs jamais à l'employeur, radiations abusives, abaissement des charges patronales non compensées par l'état. ==> résultat déficit record

Réforme des retraites: allongement de la durée de cotisation, diminution des pensions, suppression conditionnelle de la reversion, augmentation des cotisations salariales, aucune contribution patronale. ==> résultat déficit du régime général, absence de réel financement à long terme. etc...

Je cherche encore dans cette liste non exhaustive la notion "**d'amélioration**". Remplaçons donc également réforme par régression ou rigueur et nous aurons là encore le sens profond du propos. Hélas pour nous, la presse unanime, ou presque, se fait l'écho, quand elle n'en est pas elle-même l'auteur, de ce "dévoiement de sens". Afin que vous vous y retrouviez, je vous propose ici un petit lexique hu-

moristique qui vous aidera, j'en suis sûr, à mieux décrypter notre monde.

Preneur d'otage=syndicaliste

Drogué=libre penseur ou jeune de la ZUP

Terroriste=faucheur volontaire

Progressiste=conservateur

Conservateur=communiste ou socialiste ou écologiste voir humaniste ou philosophe

Machin inutile=code du travail

Fénéant=fonctionnaire

Forces vives=Patron

Entreprise=tout sauf les salariés qui la composent

Expert indépendant=juge et partie

Moderne=réactionnaire

journaliste=chroniqueur faisant des ménages

Libération=Le Figaro ou Le Monde...

CR

Expert indépendant.

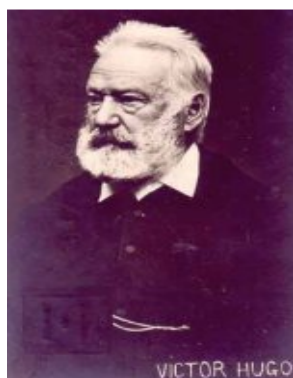
Magnifique vocable désignant un métier d'avenir que je vous conseil pour les études de vos enfants. A l'instar des consultants, coach et autres marchands de vent, ce sont souvent les mêmes d'ailleurs, l'expert indépendant n'a d'indépendant que le nom et d'expertise que la fine connaissance de la matière à expertiser dans le sens et pour le plus grand bénéfice de ceux de sa condition ou de la firme qui l'emploie. Ainsi, les risques nucléaires sont ils expertisés par la Cogéma, EDF, ou le CEA. Remarquable! De même, summum de l'indépendance, la commission chargée de statuer sur l'obsolescence évidente de notre code du travail est, elle, composée majoritairement de patrons. Celle chargée de statuer sur l'assurance maladie et de la nécessité d'introduire le privé là dedans est composée et présidée par des assureurs privés. Liste non exhaustive du mensonge permanent de ceux dont le manque de courage à mettre en application leurs croyances néolibérales les obligent à recourir à l'artifice de l'expertise forcément indépendante. Merci la presse de Collaborer docilement.

CR

As-tu-lu ?

A lire ou à relire
Quatre-vingt-treize

Concours de circonstance, hasard de calendrier, ce mois de mai 2005 mettait "Quatre-vingt-treize" en mes mains pour mes lectures crépusculaires .



Le quotidien médiatique nous assénait sans relâche cette logomachie ouiouiste, sommant chaque citoyen d'adhérer au parrainage libéral-libertaire.

Epatant contraste, le virtuel monde médiatico-politique d'aujourd'hui se reflétant au miroir de l'Histoire, de ce que fut la Constituante. Un contemporain fait de nains incultes reflète inepte de ce que furent ces géants "humains, inhumains et surhumains, amas épique d'antagonismes." qui firent le texte suprême.

Quel gouffre, quel abîme!

Qui sont ces médiocres autoproclamés spécialistes constitutionnels, cooptés par ceux que le peuple d'Europe a partout désavoué. Qui sont ils pour confisquer à la plèbe son droit le plus sacré d'expression.

Oui! Ce qui différencie les roitelets d'aujourd'hui des grands

d'hier, c'est cela: la confiscation. Là où il y a 200 ans "le peuple avait sur la Convention une fenêtre ouverte, les tribunes publiques, et, quand la fenêtre ne suffisait pas on ouvrait la porte, et la rue entraînait dans l'assemblée", il ne dispose plus aujourd'hui que du droit de se taire, de penser comme il faut, de voter comme le pouvoir bien pensant le lui dicte.

Amer constat d'une démocratie malade de la bien-pensance et de l'absence de pluralisme médiatique, révélé par cette œuvre romanesque sublime. Alors que le ronron dominant d'une pensée absconse submergeait les ondes, désireux plus que tout posséder et corrompre l'esprit de la révolution, du siècle des Lumières, voilà que le peuple célébré, méprisé des puissants, s'invite à la convention.

Ce 29 mai 2005, le peuple reprend la main, contre toute attente et pour l'effroi de ceux qui dictent.

Magnifique retour des choses, fantastique résonance à l'ouvrage que je lis. Danton, Marat, Robespierre, mais aussi Lakanal, Lanthenas, Carnot... l'utopie mère de progrès l'a emporté, vous ressuscitant.

Valeur atavique commune à chaque français ou pensée collective aux contours incertains, l'esprit des Lumières habite toujours la Nation des Droits de l'Homme. "Quatre-vingt-treize" l'incarne, ou du moins nous le restitue de formidable manière.

"Quatre-vingt-treize".
Victor Hugo

CR

Le goût des femmes laides

"La possibilité d'une île", nouveau roman de Michel Houellebecq paru chez Gallimard cet été, accompagné d'un marketing agressif et d'un scandale planifié, a envahi les librairies et les plateaux de télé. Certains lui promettaient même le Goncourt avant sa parution. Encore un bon point pour cette vieille institution complètement commercialisée depuis des années par quelques maisons d'éditions. Suivez mon conseil, fuyez cet auteur et ses obsessions: pornographie, écriture ennuyeuse, racisme déguisé. Après avoir assuré la promotion du tourisme sexuel, il assure la publicité de la secte des raéliens. Tout un programme! Contre les nausées provoquées par ce style indigeste, découvrez "Le goût des femmes laides" de Richard Millet. C'est un de nos voisins creusois dont la production est régulière et abondante. En 2003, il a écrit un roman prodigieux: "ma vie parmi les ombres" suivi cette année d'un livre d'entretiens "Harcellement littéraire" où il explique pourquoi il désespère de la littérature française. Son dernier roman traite de la solitude et de l'éducation sentimentale d'un homme très laid qui est rejeté par tous après l'avoir été, enfant, par sa mère. C'est une histoire de non-amour douloureuse, mais cela ne l'empêche pas d'être l'un des bons romans français parmi les 633 publiés à cette rentrée littéraire 2005.

Le goût des femmes laides de
Richard Millet (Gallimard -
15,90€) Michel Prévost

Logiciels Libres...

Après notre prise de position en faveur du logiciel libre dans notre numéro précédent, nous vous en proposons ici une liste qui a la particularité de fonctionner également sous le logiciel de Bill. Ainsi, sans encore franchir le pas vers le "tout libre" vous pourrez vous rendre compte vous même, sur votre OS actuel, de la pertinence de ces outils extrêmement productifs. Il sont accessibles gratuitement et préfigurent bien le niveau de performance obtenu quand les hommes travaillent ensemble, sans concurrence.

A vos micros!!!!

Navigateur et messagerie: Nombreux sont ceux parmi vous qui sont exaspérés par l'explosion de fenêtre « pop up » ou l'insinuation de cookies ou autre « spy ware » sur leur système en phase de navigation. De plus, IE a fait parler de lui pour son obscure manière de transmettre à votre insu un certain nombre de données de navigation vous concernant à l'ami Bill. Mozilla Firefox et Mozilla Thunderbird navigateur et messagerie séparée constituent une excellente alternative au système stalinien de microsoft. Emanation de netscape navigator, ce logiciel basé sur le moteur Gecko est extrêmement pertinent. Il est ici possible de paramétrer votre navigateur afin de vous protéger des pop up, des cookies, du spam et comme son code source est « ouvert » aucun risque que des routines destinés à vous espionner n'existent sans être dévoilées par la communauté du libre!!... Rendez vous sur le site <http://frenchmozilla.sourceforge.net/> pour les télécharger.

Bureautique: rendez vous sur le site <http://fr.openoffice.org/about-downloads.html> et téléchargez la version 2.0 de cette suite incontournable qui se compose d'un tableur, un traitement de texte, un logiciel de présentation, un logiciel de dessin vectoriel et un logiciel de base de données. Pour la petite histoire cette suite bureautique est la principale concurrente de celle que je ne nommerait pas et est développée par la communauté du libre avec le soutien actif de Sun microsysteme, auteur du fameux java. Téléchargez parallèlement le langagepack en français, si l'anglais vous rebute. Installez d'abord open office puis les paquets liés au langage. Deux clics sur setup.exe suffisent à l'installation. L'intérêt de ce logiciel est sa grande compatibilité avec la suite de l'innommable (95%). Ainsi vos documents et travaux existant peuvent-ils être préservés soit dans leur format d'origine soit convertie au format open office. Il est toujours possible de transformer vos données dans le format du grand monopolisateur pour les échanger si besoins est. L'ergonomie de ce produit est très efficace et permet une prise en main immédiate pour ceux qui sont familiarisé avec le suite de Bill. De plus, le format de fichier natif utilisé par open office est « oasisXML », format d'avenir, qui est celui adopté par la Communauté Européenne comme format d'échange officiel. A utiliser sans limite.

Remplacez Windows média player! Tout comme IE le lecteur multimédia de windows, outre qu'il était imposé à l'utilisateur, avait la fâcheuse tendance à collecter sur vous des informations pour les transmettre à Bill et ses sbires. Pire encore, ceux qui se sont, comme moi, amusés à lire la fameuse licence CLUF, qu'à tort personne ne lit jamais, se sont aperçu que l'accepter impliquait d'autoriser Bill à supprimer sur votre machine les données dont la signature ne serait pas validée par les tenant du tout brevet. Un robot (ordinateur) lors d'une connexion internet pouvait donc pénétrer votre machine, la contrôler et purger par exemple des musiques que vous y auriez stocké. Winamp remplacera avantageusement le lecteur de Bill. Aucun format ne lui résiste et il offre un niveau de performance supérieures (moins gourmand en ressource). Vous le trouverez avec tous ses plugins et skins à l'adresse: <http://www.winampfr.com/>.

Dessinez et retouchez vos photos avec le Gimp. Pourquoi investir des sommes importantes dans photoshop quand vous disposez d'un outil aussi performant que le Gimp. Pour les habitués du premier il ne sera pas difficile de s'adapter au second. Leurs fonctionnements sont à mon sens strictement identiques. La puissance de ce logiciel de dessin l'autorise à rivaliser sans complexe avec les soft commerciaux les plus évolués et les plus chers. Téléchargez le à partir de <http://www.gimp.org>. Récupérez et installez d'abord la bibliothèque GTK puis installez le Gimp.

Selon la FSF (Free Software Foundation), à l'origine du concept, le logiciel libre est un logiciel fourni avec l'autorisation pour quiconque de l'utiliser, de le copier, et de le distribuer, soit sous une forme conforme à l'original, soit avec des modifications, ou encore gratuitement ou contre un certain montant.

Pour être libre, un logiciel doit respecter quatre libertés fondamentales : la liberté d'exécution; la liberté d'étude; la liberté de redistribution des copies; la liberté d'amélioration.

Cela signifie en particulier que son code source doit être disponible.

Le CDI dans la Fonction Publique

Une arme contre le Statut

La loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la Fonction publique introduit un nouveau type de contrat dans la Fonction publique : le Contrat à Durée Indéterminée de droit public.

Pour cela, la loi du 26 juillet 2005 modifie en profondeur les dispositions de la loi de 1984 relative au recours aux contractuels.

Extrait de la loi ? Article 14

« Les agents recrutés conformément aux quatrième, cinquième et sixième alinéas sont engagés par des contrats à durée déterminée, d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables, par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder six ans. »

« Si, à l'issue de la période maximale de six ans mentionnée à l'alinéa précédent, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée. »

Les principes définis à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 concernant les possibilités de recours aux emplois contractuels restent la règle :

- des agents non titulaires ne peuvent être recrutés sur des emplois permanents que pour assurer le remplacement momentané d'agents titulaires (temps partiel, congé maladie, congé maternité, congé parental, vacance d'emploi d'un an maximum si cet emploi ne peut être immédiatement pourvu par un titulaire, service national) les collectivités peuvent en outre recourir à des contractuels sur un besoin saisonnier (6 mois maximum) et pour un besoin occasionnel (3 mois maximum)

- le recours aux contractuels est possible « lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes », et « pour les emplois du niveau de la catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins

de service le justifient »

- les règles particulières applicables aux collectivités de moins de 1 000 habitants restent valables : recours possible aux contractuels pour « des emplois permanents à temps non complet pour lesquels la durée du travail n'excède pas la moitié de celle des agents publics à temps complet »

La loi du 26 juillet 2005 prévoit en outre un dispositif d'intégration dans les CDI pour certains contractuels :

Extrait de la loi Article 15 ? II

Le contrat est, à la date de publication de la présente loi, transformé en contrat à durée indéterminée, si l'agent satisfait, le 1er juin 2004 ou au plus tard au terme de son contrat en cours, aux conditions suivantes :

Etre âgé d'au moins cinquante ans ;

Etre en fonction ou bénéficiaire d'un congé en application des dispositions du décret mentionné à l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée ;

Justifier d'une durée de services effectifs au moins égale à six ans au cours des huit dernières années ;

Occuper un emploi en application des quatrième, cinquième ou sixième alinéas de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée dans une collectivité ou un établissement mentionné à l'article 2 de la même loi.

Sous la contrainte prétendue de l'obligation d'appliquer une directive européenne, ce CDI apparaît pour la CGT comme une véritable duperie et un réel danger.

Le CDI dans la Fonction publique : une véritable duperie

C'est bien un choix politique d'attaque en règle du Statut que fait le gouvernement en présentant l'instauration du CDI comme une obligation de transposition de la directive européenne 99/70 du 28 septembre 1999 qui vise seulement à protéger l'ensemble des salariés et donc les agents publics des abus résultants de l'utilisation des CDD par les employeurs.

Cette directive indique simplement qu'à emploi permanent doit correspondre un statut pérenne. Ce qui en droit français et s'agissant du service public ne peut être que le statut de fonctionnaire. C'est pourquoi, sur la forme, pour mieux masquer les intentions du gouvernement, l'instauration du CDI s'accompagne de deux autres dispositions dites également de transposition du droit communautaire dans le droit français (ouverture de la Fonction Publique aux ressortissants européens et lutte contre les discriminations avec la suppression de la condition d'âge pour accéder à la Fonction Publique).

Duperie pour les hommes et les femmes qui vivent la précarité : la transformation des CDD en CDI n'est qu'une possibilité dépendant de la décision de l'employeur, et non une obligation pour celui-ci. La durée de 6 ans maximum correspondant à la durée d'un mandat local, comment ne pas penser au phénomène du « spoil system » ! Le sort des agents, réduits pour certains à la triste condition de « colleurs d'affiches », deviendra alors directement lié aux résultats électoraux. La titularisation de droit ne concerne que les agents de plus de 50 ans avec toutefois des conditions d'ancienneté strictes (cf. article 15-II).

Le CDI ne constitue pas une réponse adaptée aux emplois spécifiques. À lire la synthèse des bilans sociaux des collectivités de 2001, 32 % des agents territoriaux sont des non titulaires, dont 77 % de catégorie C et 74 % de femmes, assistantes maternelles comprises. Si les contractuels sont majoritairement dénombrés en catégorie A, il n'en demeura pas moins vrai que la grande masse des contractuels relèvent des cadres d'emplois de catégorie C (31 % des effectifs des cadres d'emplois de niveau échelle 2) alors qu'à l'époque la possibilité de recrutement direct sans concours par les collectivités locales avait été présentée comme un moyen de supprimer les contractuels au profit de la titularisation. Force est de constater qu'il n'en est rien et que la responsabilité des employeurs locaux dans la situation actuelle est grandement engagée !

De fait la volonté de privilégier le CDI au détriment de l'intégration des pré-

caires dans la Fonction Publique confirme l'inefficacité des lois de résorption de la précarité Perben, Sapin et autres. Échec que la CGT avait eu la lucidité et le courage d'anticiper avec pour unique motivation d'éviter ce à quoi on veut nous amener à présent.

Le CDI dans la Fonction publique : un réel danger

Les décisions du gouvernement, contrairement à ses affirmations, vont amplifier le phénomène de la précarité et l'institutionnaliser en toute légalité. La loi du 26 juillet 2005 contractualise encore plus la Fonction Publique au détriment du statut de la Fonction Publique de carrière. Elle est à rapprocher de la démarche du gouvernement sur le dossier « salaire ». L'instauration du CDI marque, certains élus l'ont soulevé au Conseil Supérieur, un coup sévère contre le Statut.

Nous affirmons, pour notre part, que d'évidence, certains politiques et le patronat visent à terme la disparition de la Fonction publique. Si la CGT réclame des emplois statutaires, ce n'est pas dans le but de défendre des soi-disant privilèges pour les fonctionnaires.

Le service public doit être de qualité égale sur le territoire mais aussi de proximité pour améliorer le quotidien des citoyens. Pour assurer sa pérennité, le statut représente des garanties nationales, ce qui le différencie des conventions collectives. Il est le garant d'une fonction publique efficace avec des agents professionnalisés au service des collectivités et du service public dont ses usagers, notre pays, ses territoires, son économie ont besoin. Il assure également la neutralité, l'équité, et l'égalité d'accès à tous sur l'ensemble du territoire quelle que soit la catégorie sociale. Les collectivités décident du service public, des emplois mais l'agent reste titulaire de son grade. Cette reconnaissance des qualifications, et non du métier, permet d'évoluer à travers la formation.

La logique du contrat renforce les inégalités entre agents publics et conduit à accroître les disparités entre

collectivités, et donc, de fait, à un traitement différencié des usagers. Elle traduit une approche libérale qui couplée à une décentralisation telle qu'elle a été imposée sans transfert de moyens suffisants pour assurer les missions et satisfaire les besoins risque fort d'aboutir pour le moins à des externalisations de services publics, au pire à leur privatisation.

Une alternative existe : la titularisation !

La véritable solution, proposée par la CGT comme par d'autres organisations, n'est autre que la titularisation en agissant au plan national par l'adoption d'une nouvelle loi et au plan local pour gagner des titularisations dans les collectivités.

La CGT propose :

- Une loi de titularisation ambitieuse et à caractère contraignant pour les collectivités
- la modification de l'article 3 de la loi statutaire, la refonte des filières avec l'élargissement des missions des cadres d'emplois et l'achèvement de la construction statutaire (assistantes maternelles, musiciens d'orchestre, etc.)
- le toilettage des concours notamment concernant les spécialités Musicque
- le développement de la Validation des Acquis de l'Expérience et l'instauration de la Reconnaissance de l'Expérience Professionnelle aujourd'hui ignorée par le gouvernement. Reconnaissance de l'Expérience Professionnelle qui avait pourtant fait l'objet d'un rapport au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale et pour laquelle la CGT poursuit la réflexion pour des mesures concrètes d'application.

Les propositions développées par la CGT assureront la cohésion, la défense, le développement d'un statut national et de son unicité.

La CGT lutte et luttera contre un retour au temps ancien des communaux soumis au bon vouloir de l'élu local.

Coin des lecteurs

Dans notre numéro d'avril, nous invitions chacun d'entre vous à vous exprimer au travers du NGS dans la rubrique coin des lecteurs. Les lecteurs sont, semble-t-il, nombreux, mais n'ont pas encore franchit la limite subtile qui sépare le lecteur du rédacteur. Dans une administration où pourtant vous êtes nombreux à être identifié statutairement sous ce vocable, cela nous étonne!

Aussi, nous vous encourageons une seconde fois à nous transmettre vos états d'âme, vos humeurs, vos exaspérations, vos satisfactions, votre étonnement... sur les aspects qui vous intéressent, tant au sein du conseil général que dans l'information ou la vie quotidienne. Une réflexion de fond ou un billet d'humour, tout nous est un. Alors profitez de l'opportunité qui vous est offerte de faire partager vos sentiments dans un monde où une minorité accapare trop souvent l'audience médiatico-politique. A vos plumes et n'hésitez pas à forcer le trait.

LE NOUVEAU GRAIN DE SABLE

Bulletin d'information à destination des agents du département du Puy de Dôme
Syndicat CGT-CG63

Directeur publication: B. Neullas

Tirage-Routage: IPNS

Adresse: 24 rue St Esprit

63000 Clermont Ferrand

Tél: 04.73.29.09.85

mél: cgt.cg63@wanadoo.fr